

[France](#) 30/08/2025 08:46

## **Attention à ce faux courrier de l'Assurance Maladie déposé dans votre boîte aux lettres, c'est une arnaque**

Très réaliste, ce courrier déposé directement dans votre boîte aux lettres vous invite à flasher un QR code pour confirmer vos droits.

Par Charlotte Arce

FRAUDE – Les escrocs ne se contentent plus d'adresser des [SMS ou des e-mails frauduleux](#) pour soutirer de l'argent ou dérober les données personnelles. Ils s'invitent aussi dans les boîtes aux lettres, alerte l' [Assurance Maladie](#).

Dans [un récent communiqué](#), l'organisme met en garde contre cette nouvelle forme de fraude qui se développe depuis le début du mois d'août : l'apparition de courriers usurpant l'identité de l'Assurance maladie. Se présentant sous enveloppe blanche et estampillés du logo de la CPAM, ils incitent à effectuer une démarche pour confirmer ses droits en scannant un QR code.

Comme le souligne [le site Actu.fr](#), les fraudeurs utilisent une technique bien connue : faire craindre aux assurés la perte d'accès imminente à leur compte Ameli ou l'expiration de leur carte Vitale pour les empêcher de vérifier la véracité des informations. De peur de ne plus pouvoir accéder à leurs démarches de santé, certains peuvent donc, dans l'urgence, partager des données sensibles qui seront ensuite détournées par les escrocs.

### **Comment vérifier que le courrier reçu est un vrai ?**

Rappelant que « *la vigilance de tous est essentielle pour protéger ses données personnelles* », l'Assurance Maladie conseille à ses assurés de vérifier plusieurs points avant d'entreprendre les démarches suggérées par le courrier. D'abord, le courrier doit être nominatif et l'enveloppe affranchie comporter le nom, le prénom et l'adresse postale de l'assuré. « *S'il y a un QR code, il ne sert jamais à réaliser une transaction ou une démarche, il renvoie vers une information (une page du site [ameli.fr](#), par exemple)* », souligne l'Assurance Maladie.

« *Par conséquent, un courrier non nominatif dans une enveloppe blanche, au sujet du compte Ameli ou de la carte Vitale par exemple, avec des démarches urgentes à faire au moyen d'un QR code, ne provient pas de l'Assurance Maladie* », ajoute l'organisme.

Enfin, tout assuré possédant un compte Ameli sera prioritairement contacté soit par e-mail, soit directement sur la plateforme, « *sauf dans de rares cas comme la vaccination contre la grippe par exemple* ».

Et, même par mail, la prudence reste de mise. Il faut notamment porter une attention particulière à l'adresse mail de l'expéditeur et éviter de cliquer sur les liens apparaissant dans un message suspect.